

Le préfet aux champs

Comices et politique dans le monde rural (Ille-et-Vilaine, 1858-1861)

On connaît le récit d'Alphonse Daudet narrant les affres du sous-préfet se rendant à un comice agricole à la fin des années 1860¹. Un tel déplacement courant, voire banal en 1869, lorsque Daudet publie son texte, ne l'est cependant pas une dizaine d'années plus tôt, moins encore de la part d'un préfet.

Paul Féart, préfet d'Ille-et-Vilaine à compter de juin 1858, va cependant très rapidement focaliser son action en faveur du monde rural autour des comices agricoles cantonaux, investissant – voire surinvestissant – ce champ d'activité, accordant à ce monde rural une attention rarement accordée par ses prédécesseurs. D'origine ardennaise, cet ancien professeur de philosophie est entré dans l'administration comme secrétaire du préfet de Loire-Inférieure en 1837. Employé au ministère de la Guerre en 1842 avant de devenir sous-préfet en 1849, son ralliement au coup d'État du 2 Décembre lui ouvre les voies de la préfecture du Gers en juin 1852². Il reste à la tête de ce département jusqu'à sa nomination en Bretagne. Il y arrive avec une réputation de préfet à poigne, de préfet intéressé aussi par les questions rurales, du fait notamment de son action passée en faveur des chemins vicinaux dans le Sud-Ouest.

À peine installé dans le fauteuil de son prédécesseur à Rennes – un prédécesseur qu'il a d'ailleurs largement contribué à faire démettre³ –,

¹ DAUDET, Alphonse, «Le sous-préfet aux champs», dans *Les lettres de mon moulin*, Paris, 1869.

² Sur ce point, Archives nationales (désormais Arch. nat.), F/1b1/160/3, dossier personnel de Féart. On trouve aussi de nombreux éléments biographiques dans BORDES, Maurice, «La carrière de Paul Féart, préfet du Gers de 1852 à 1858», *Bulletin de la Société archéologique et historique du Gers*, 1974, p. 430-432, GOALLOU, Henri, *L'évolution politique de l'Ille-et-Vilaine entre 1851 et 1879*, Thèse, dact., Rennes 2, 1971, p. 304-305 et BARGETON, René (dir.), *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870*, Paris, Archives nationales, 1981, p. 131.

³ Dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 1^{er} décembre 1858, il justifie son action contre le préfet Pastoureau en invoquant «l'intérêt de l'autorité préfectorale abaissée et compromise» ; Arch. nat., F/1b1/160/3, dossier personnel de Féart.

Féart reprend et amplifie cette action au profit du monde rural, multipliant les déplacements, obtenant du conseil général et du ministère subventions et aides sous diverses formes. Il y gagne très rapidement le surnom de « préfet de l'agriculture » quand bien même son œuvre en Ille-et-Vilaine ne saurait être réduite à ce seul aspect⁴.

C'est à la signification et aux raisons de cette action administrative que je souhaiterais m'intéresser ici. En rien comparable à celle menée par les préfets des départements voisins, cette politique particulièrement volontariste de Féart s'inscrit en effet dans un contexte local bien particulier, qui lui donne toute sa dimension.

Féart et les comices : une politique volontariste

L'intérêt de Féart pour le monde rural est net. Définie dès le mois d'août 1858, lors de la session du conseil général, sa politique en la matière s'articule autour de plusieurs points : le développement du réseau des chemins vicinaux conserve, comme dans le Gers précédemment, toute son attention ; il fait imprimer et diffuser, dans le même temps, de nombreux opuscules, livres, revues et circulaires distillant de précieux conseils devant permettre les progrès agricoles⁵. Il décide, aussi et surtout, de conférer une nouvelle importance aux institutions agricoles de base que constituent les très nombreux comices cantonaux.

En la matière, son action est à la fois matérielle et symbolique. Matérielle en effet : dès août 1858, il obtient du conseil général et du ministère de l'Agriculture une augmentation des subventions distribuées aux comices, des subventions essentielles dans la mesure où elles représentent en général 60 à 75 % du budget de ces associations et donc, par voie de conséquence, la plus grande partie des primes distribuées aux lauréats⁶. Dans le même temps, il engage le département dans une politique d'achat d'animaux reproducteurs, et notamment de taureaux. Bellamy, l'inspecteur départemental d'agriculture, est ainsi envoyé en Grande-

⁴ *Journal d'Ille-et-Vilaine*, 15 septembre 1863. Rappelons, notamment, que le développement de Dinard doit beaucoup à Féart.

⁵ Sur les limites de ces tentatives de diffusion du progrès agricole par l'écrit au XIX^e siècle, LAGADEC, Yann, «Comice cantonal et acculturation agricole : l'exemple de l'Ille-et-Vilaine au XIX^e siècle», *Ruralia. Revue de l'Association des ruralistes français*, 2001, n° 9, p. 37-61 et LAGADEC, Yann, «Petite exploitation et innovation agricole au XIX^e siècle : l'exemple d'Olivier Le Diouron, paysan trégorrois», *Histoire et Sociétés rurales*, 2002, n° 17, p. 187-217.

⁶ En 1860 par exemple, à la demande de Féart, le montant des subventions aux comices passe de 8 600 à 10 750 F, soit une augmentation de 25 % ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 N 65, session du conseil général, août 1860.

Bretagne afin d'acquérir des taureaux des races d'Ayr ou de Durham. Ceux-ci sont, une fois revenus en France, revendus – souvent à perte pour le département – aux comices⁷ avec mission de les confier à l'un des cultivateurs les plus dynamiques du canton : ce dernier se doit de les mettre à la disposition de ses collègues, contre une modeste rétribution⁸. Il œuvre enfin au profit de l'enseignement agricole, en accroissant les aides à l'école des Trois-Croix d'une part⁹, en favorisant d'autre part l'inscription dans leurs programmes, par les comices, de prix en faveur des instituteurs et des élèves des écoles primaires.

À cette action très concrète, Féart en associe une plus symbolique mais sans doute tout aussi efficace : sa présence à ces comices. Dès la fin de l'été 1858, il annonce lors du comice de Mordelles sa volonté de mettre sur pied une tournée des comices, sorte de pendant à la tournée des conseils de révision qui, chaque année, conduit déjà les préfets dans l'ensemble des chefs-lieux de cantons de leur département¹⁰. Les débuts restent timides lors des comices de l'automne 1858 : il semble en effet que Féart ne se soit alors déplacé qu'à Mordelles, quelques kilomètres au sud de Rennes. C'est en

⁷ C'est le cas notamment du comice de Pipriac qui « a acheté un taureau pur sang de la race d'Ayr faisant partie du troupeau choisi en Écosse par les ordres de M. le Préfet, moyennant la somme de 300 fr. plus les frais. Cet animal était âgé de dix-huit mois environ. Il a fait la monte dans le canton de Pipriac depuis son introduction en France. La condition principale imposée à tous les acheteurs des animaux vendus pour le compte du département à des prix inférieurs à ceux de revient, est qu'ils soient employés pendant deux ans au moins à faire la monte dans le département » (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 74, rapport annuel du comice, 1860). Il en va de même, par exemple, à Janzé (7 M 69), Mordelles (7 M 73) ou Châteaubourg (7 M 64). En 1860 d'ailleurs, le budget départemental consacré à ce poste augmente de près de 18 %, passant de 6 800 à 8 000 fr. ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 N 65, session du conseil général, août 1860.

⁸ Les modalités en sont fixées par une délibération du conseil général d'août 1858. Elle précise que « le département a été divisé en quatre circonscriptions qui recevront à tour de rôle chaque année les reproducteurs achetés par les soins de l'administration. Le produit de la vente doit être employé, l'année suivante, à l'achat de reproducteurs destinés à la même circonscription. La vente a lieu aux enchères, et les associations agricoles, comme les propriétaires-cultivateurs et les fermiers, sont admis à y prendre part. Les acquéreurs sont tenus de livrer l'animal à la monte pendant deux ans, de le maintenir en bon état de santé et de conservation, de le faire traiter en cas de maladie ; à l'expiration de ces deux années, ils peuvent en disposer en toute propriété. Enfin le prix de la saillie est déterminé pour chaque circonscription suivant la race employée et les habitudes du pays » ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 N 63.

⁹ En 1860, le nombre des bourses départementales pour l'école des Trois-Croix passe de 6 à 12 à la demande de Féart ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 N 65, session du conseil général, août 1860.

¹⁰ Cette annonce est faite lors du comice de Mordelles, le 13 septembre 1858 : « J'ai appris, en administrant pendant sept années un département agricole, à aimer les agriculteurs et à servir leurs intérêts, et si mes devoirs administratifs ne m'en empêchent pas, il y aura désormais dans le département d'Ille-et-Vilaine, non plus seulement une tournée de révision mais encore une tournée des comices qui permettra à l'administration départementale d'assister à toutes les fêtes de l'agriculture » ; Arch. nat., F/1b1/160/3, dossier personnel de Féart, discours, 13 septembre 1858.

1859 surtout que cette tournée se met en place : en 58 jours, entre le 31 août et le 26 octobre, il assiste ainsi à 37 des 43 comices, parcourant plusieurs centaines de kilomètres quelques semaines à peine après la fin, le 14 juillet précédent, de la tournée des conseils de révision qui l'avait amené à des déplacements tout aussi importants (cf. carte)¹¹.

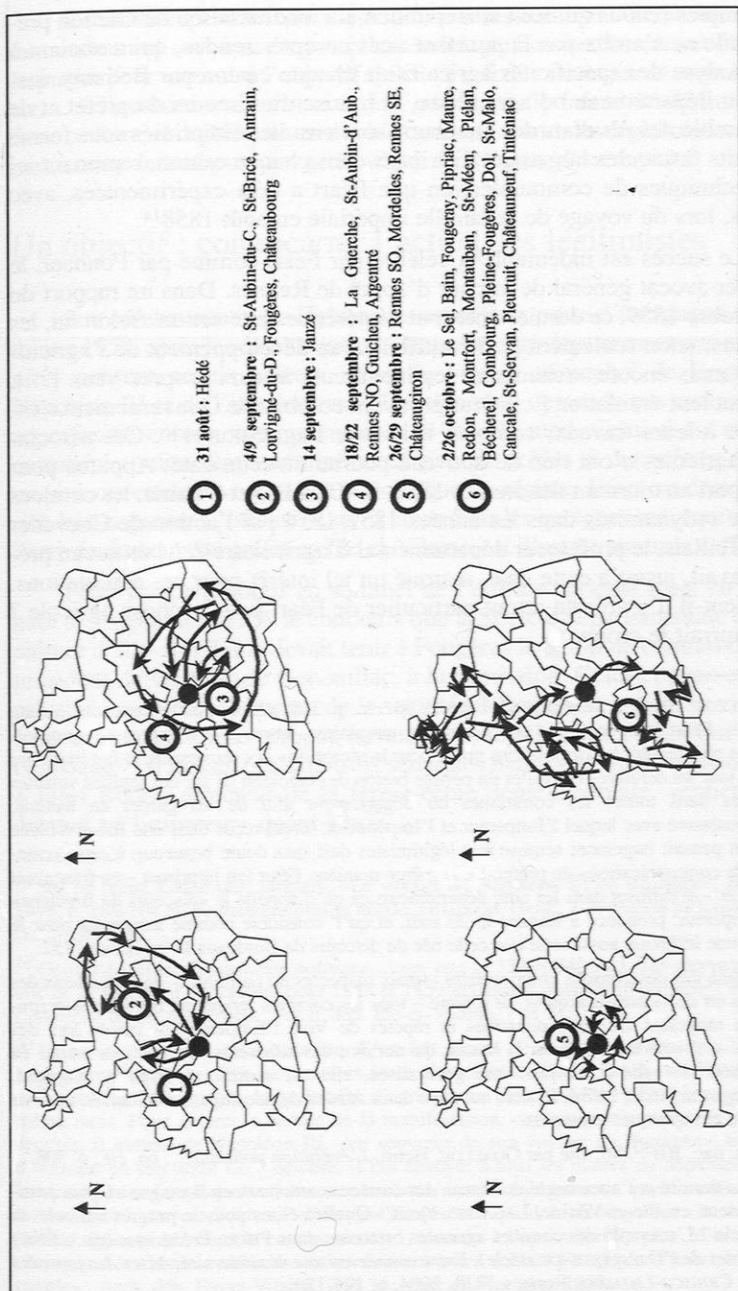
Le préfet use au mieux de ces déplacements¹². Chaque fête comicial est ainsi l'occasion d'un discours – il y en a donc 37, tous différents... – vantant les mérites de la politique agricole de l'Empire auprès d'un public paysan largement conquis du fait même de la prospérité rurale ambiante. La proximité, la simplicité du fonctionnaire sont tout particulièrement appréciées, d'autant qu'il joint à ses encouragements verbaux l'attribution de médailles en or ou en argent, qui, remises aux lauréats des principaux concours devant leurs semblables, prennent une valeur toute particulière. Féart mobilise aussi les députés et principales personnalités bonapartistes du département qui, sans doute pour la première fois en 1859, se joignent au préfet, distribuant eux aussi médailles, prix en argent ou encore montres en or à l'instar de la princesse Baciocchi à Mordelles, du marquis de Piré, député de Rennes, présent aux comices de Liffré, Châteaubourg et Janzé, ou encore de Duclos, député de Montfort, qui assiste aux fêtes de Bain, Montfort, Saint-Méen et Bécherel¹³.

Le fonctionnaire sait, bien évidemment, tout le profit qu'il peut tirer de ce genre de manifestation. Si l'on ne peut certifier qu'il en fut à l'origine, il bénéficie en revanche de la véritable campagne de presse – la campagne de communication dirait-on aujourd'hui – dont sa tournée est l'objet, tout particulièrement de la part du *Journal d'Ille-et-Vilaine*, journal que l'on pourrait qualifier de «journal officiel» de l'administration préfectorale. Dès le 27 août, l'organe de presse rend compte de l'enthousiasme avec lequel les habitants de Saint-Gilles prépareraient, avec plusieurs semaines d'avance, les festivités de la fin du mois suivant. Dans son numéro du mardi 30 août, il annonce le départ du préfet «ce matin» pour le comice de Hédé qui doit se tenir le lendemain. Surtout, chaque semaine jusqu'au début du mois de novembre suivant, deux ou trois des quatre numéros hebdomadaires consacrent un ou plusieurs articles au compte rendu des comices, le journal du samedi après-midi reprenant le plus souvent ceux parus pendant la semaine : en deux mois, ce sont donc près de

¹¹ Au Grand-Fougeray, le 3 octobre, le préfet rappelle qu'il est «venu trois fois depuis un an» dans la commune. L'objectif de cette précision dans son discours est claire : «Je désire, Messieurs, que les contrées les plus éloignées de mon chef-lieu soient bien convaincues que, malgré la distance qui les sépare de la préfecture, elles peuvent compter, en toute occasion, sur la sollicitude de l'administration départementale» ; *Journal d'Ille-et-Vilaine*, 15 octobre 1859.

¹² Il en profite d'ailleurs parfois, comme à Saint-Gilles en septembre 1859, pour rester plusieurs jours sur place et visiter écoles, presbytères, églises ou mairies.

¹³ *Journal d'Ille-et-Vilaine*, 18 et 29 octobre, 3 et 8 novembre 1859.



La «tournée des comices» du préfet Féart en 1859

80 comptes rendus qui sont ainsi publiés. La médiatisation de l'action préfectorale ne s'arrête pas là pourtant : ces comptes rendus, qui associent à une analyse des spécificités agricoles de chaque canton par Bellamy, inspecteur départemental d'agriculture, la reprise du discours du préfet et de l'ensemble des résultats des concours, sont ensuite réimprimés sous forme de petits fascicules largement distribués dans chaque canton, reprenant ici des techniques de communication que Féart a déjà expérimentées, avec succès, lors du voyage de la famille impériale en août 1858¹⁴.

Le succès est indéniable¹⁵, célébré par Féart comme par Pouhaer, le premier avocat général de la cour d'appel de Rennes. Dans un rapport du 13 octobre 1859, ce dernier note tout l'intérêt de cette action. Selon lui, les comices, «non seulement [...] contribuent au développement de l'agriculture», mais encore «rehaussent les laboureurs à leurs propres yeux [...], excitent leur émulation [...], leur prouvent combien le Gouvernement s'intéresse à leurs travaux, combien il honore l'agriculture»¹⁶. Ces associations agricoles n'ont rien de nouveau pourtant à cette date. Apparues pour la plupart au tournant des années 1830-1840 en Ille-et-Vilaine, les comices ont été redynamisés dans les années 1851-1854 par l'action de Chevalier de la Teillais, le professeur départemental d'agriculture¹⁷. Mais aucun préfet n'avait, jusqu'à cette date, marqué un tel intérêt pour ces associations. Convient-il d'y voir un attrait particulier de Féart pour la chose agricole ? On pourrait le croire.

¹⁴ GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, op. cit., p. 318, a bien montré comment, à cette occasion, Féart avait multiplié proclamations, circulaires, lettres afin d'apprendre «aux villages les plus reculés les dispositions prises pour la réception» des souverains, et fait imprimer chaque jour les dernières nouvelles du périple breton de Napoléon III sur des feuilles volantes envoyées dans toutes les communes du département afin de les garder en haleine. L'enthousiasme avec lequel l'Empereur et l'Impératrice furent reçus dans une Ille-et-Vilaine que l'on pensait largement acquise aux légitimistes doit sans doute beaucoup à cette «campagne de communication» du préfet. De la même manière, Féart fait imprimer – en français et en breton – et diffuser dans les cinq départements ce qu'il appelle le «discours de Bretagne» de l'Empereur, prononcé à Rennes le 20 août, et qu'il considère comme annonçant pour le régime une inflexion aussi nette que celle née du discours de Bordeaux le 9 octobre 1852.

¹⁵ Au-delà des descriptions enthousiastes – mais suspectes de partialité – des présidents des comices ou de la presse acquise au régime – tous les comptes rendus de Bellamy se terminent en rappelant les «cris unanimes et répétés de Vive l'Empereur !» lancés lors des toasts... –, il convient de noter la hausse du nombre des adhérents des comices autour de 1858-1860. Si celle-ci ne peut être généralisée, elle est sensible à Antrain, Argentré, Châteaugiron, Hédé, Liffré, Retiers ou, avec deux années de décalage, à Mordelles, pour ne citer que ces quelques exemples.

¹⁶ Arch. nat., BB³⁰386, cité par GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, op. cit., p. 308.

¹⁷ Sur la densité et l'ancienneté du réseau des comices cantonaux en Bretagne et, plus particulièrement, en Ille-et-Vilaine, LAGADEC, Yann, «Quelles élites pour le progrès agricole au XIX^e siècle ? L'exemple des comices agricoles bretons», dans PIROU, Frédérique (dir.), *Élites et notables de l'Ouest (XVI^e-XX^e siècle)*. Entre conservatisme et modernité, Actes des journées d'étude CRHISCO-LHAMANS, Rennes, PUR, 2004, p. 105-120.

Il semble cependant que l'agriculture et les comices – et, à travers eux, le monde rural – n'aient été pour l'essentiel que des instruments utilisés par le préfet pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé : restaurer – voire instaurer... – l'autorité et l'influence de l'administration dans le département. Pour ce faire, il doit mener un double combat : contre les légitimistes, d'une part, contre le tout puissant archevêque de Rennes, d'autre part.

Un objectif : contrecarrer l'action des légitimistes

Son combat contre les légitimistes est déjà en passe d'être gagné, à l'automne 1858, après la réussite que constitue, dans un département que ces derniers pensent acquis à leurs idées, le voyage triomphal de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice¹⁸. L'action n'en demande pas moins à être approfondie encore, notamment dans le monde rural. Celui-ci est en effet considéré comme largement influencé par des nobles et des prêtres de plus en plus ouvertement opposés à la politique du régime. Féart est décidé à ne rien laisser passer. L'offensive, qu'il lance dans les quelques mois qui suivent l'arrivée du nouveau préfet en Ille-et-Vilaine, est illustrée par trois «affaires».

Féart frappe d'abord au sommet de l'édifice agricole local en ajournant le 5 septembre 1858 le concours que la Société départementale d'agriculture d'Ille-et-Vilaine devait tenir à Fougères le 8 afin de contraindre son président, le vicomte de Genouillac, à la démission. Celui-ci avait en effet refusé de présenter le bureau de la société à l'Empereur lors de sa visite en août, avant de tenir des propos ouvertement légitimistes à Féart qui l'avait convoqué¹⁹. Il résiste pendant trois semaines mais cède finalement sa place à Jules Bodin, directeur de la ferme-école départementale, «entièrement dévoué à l'Empereur» quant à lui²⁰.

¹⁸ Sur ce point, CRESSARD, Jacques, «Le voyage de Napoléon III en Bretagne», *BMSAIV*, 1995, p. 189-204 et, de manière plus générale, GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, *op. cit.*, p. 314-330.

¹⁹ GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, *op. cit.*, p. 332 et 342-343. Les rapports d'activité de la Société d'agriculture pour 1858 et 1859 manquent, rendant impossible l'étude, de l'intérieur, de cet événement ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 36.

²⁰ Une nouvelle fois, à cette occasion, Féart fait preuve de sa grande maîtrise de la «communication politique». Dès les premiers jours d'octobre d'ailleurs, il fait en effet organiser une nouvelle fête agricole de la Société d'agriculture, fixée toujours à Fougères, au 18 du même mois. Pour assurer le succès de la manifestation, outre la participation de plusieurs députés, il obtient de Napoléon III, «en souvenir de son voyage en Bretagne», trois prix d'honneur en son nom. Le 7 octobre, il fait envoyer à tous les maires du département une lettre circulaire dans laquelle il annonce la chose, tout en y joignant un questionnaire destiné à l'inscription des candidats au «Prix de l'Empereur» qui doit récompenser «le chef de la famille agricole qui, dans la commune de ..., a rendu à l'agriculture le plus de services en propageant les bonnes méthodes et en donnant à ses enfants l'exemple d'une vie irréprochable» ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 36, lettre du 7 octobre 1858.

La seconde affaire est en fait concomitante et concerne le comice de Mordelles. Les légitimistes, particulièrement influents dans le canton, ont choisi d'en faire le haut lieu de leur «résistance» au préfet, le moyen de venger l'affront que fut pour eux la visite de l'Empereur dans les semaines précédentes, œuvrant donc discrètement à dissuader prêtres et cultivateurs de participer aux festivités²¹. L'échec du comice viendrait ainsi, d'une certaine manière, ternir le succès du préfet. Aussi Féart contre-attaque-t-il sans ménagement : s'il déplore, après coup, l'absence du clergé au concours du 13 septembre 1858²², il a pris soin d'assurer le succès de la fête agricole en se déplaçant en personne à Mordelles, et en obtenant la présence active de la princesse Baciocchi, cousine germaine de l'Empereur, particulièrement engagée dans le processus de modernisation agricole dans le Morbihan²³. Le comice est une réussite et permet au préfet non seulement de mettre un coup d'arrêt aux menées des légitimistes locaux mais encore de poser les bases de sa future contre-offensive en annonçant, nous l'avons vu, la mise en place d'une tournée des comices pour l'année suivante.

La troisième affaire, plus intéressante pour nous ici, concerne le comice d'Argentré et oppose le préfet au marquis du Plessis d'Argentré. Alors que pendant longtemps, les autorités préfectorales avaient fermé les yeux sur l'action menée en matière agricole par le marquis dans son canton, du fait notamment de ses résultats reconnus de tous²⁴, le conflit éclate

²¹ De manière très révélatrice, François Tarot, président à la cour d'appel de Rennes, conseiller général bonapartiste du canton de Mordelles depuis 1853, réélu en juin 1858, n'a été invité au comice qu'en tant que membre souscripteur de l'association, et non comme élu, jugé trop proche du pouvoir et du préfet. Il s'en plaint d'ailleurs à Féart dans une lettre du 13 septembre 1858 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 M 214.

²² «Le clergé, sous la pression des châteaux des environs et pour se faire pardonner sans doute ses acclamations au moment du passage de l'Empereur à Rennes, s'est abstenu, contrairement à l'usage, de se rendre sur le lieu du concours» ; Arch. nat., F/Ib1/160/3, dossier personnel de Féart, rapport au ministre de l'Intérieur, 5 octobre 1858.

²³ Sur son action dans le Morbihan, et tout particulièrement à Korn-er-Hoët, GELAIN, F., «La princesse Baciocchi et ses successeurs au château de Korn-er-Hoët», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1964, p. 19-24.

²⁴ Le sous-préfet de Vitré note en 1850 que les «progrès sont dus aux exemples et aux encouragements qui ont été donnés aux agriculteurs de ce canton par Mr. du Plessis d'Argentré. En appliquant les bonnes méthodes et en employant les instruments perfectionnés sur une grande propriété, Mr. d'Argentré met tous les ans sous les yeux des incrédules ou des timides les produits d'une culture intelligente et raisonnée. C'est un enseignement efficace». Mais cette action reste extrêmement élitiste, rejetant une large part de la paysannerie locale. À cette date, on ne compte que 22 souscripteurs dans le comice d'Argentré, leur nombre ne dépassant que rarement 30 dans la décennie qui suit : on est loin de l'idée de large diffusion du progrès agricole prônée par le préfet d'Ille-et-Vilaine, justifiant l'appui financier apporté aux comices cantonaux. Dans ce canton, entre 1831 et 1848, on ne comptait que 20 à 30 électeurs... Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 60.

en 1858 lorsque Du Plessis d'Argentré, président du comice depuis 1848 au moins, refuse que l'estrade destinée à remettre les prix aux lauréats soit décorée d'un drapeau tricolore. Arguant de l'allocation de subventions au comice, de la présence pour cette raison même de fonctionnaires lors de la remise des prix, une circulaire du préfet exige la présence de ce drapeau que la population n'a accepté ici, à contrecœur rappelons-le, qu'au milieu des années 1830²⁵. Dénonçant la «manifestation politique» que représenterait un drapeau tricolore et «l'inconvenance d'un pareil précédent»²⁶, le marquis campe sur ses positions malgré les interventions répétées du préfet, du sous-préfet et du maire d'Argentré. Finalement, le préfet retire au comice ses subventions, refuse au marquis la possibilité d'organiser un concours sur ses propres deniers par arrêté du 30 octobre 1858, et, finalement, dissout l'association.

La mort du marquis, quelques mois plus tard, offre finalement l'occasion d'une profonde réorganisation du comice. En quelques semaines, Aubert, maire bonapartiste, recrée un comice avec l'appui des autorités et réunit près de 200 membres dès la fin de l'année 1859, alors qu'ils n'étaient que 20 à 35 depuis 1848. De tels changements en une seule année méritent que l'on s'y attarde. La première explication tient sans doute dans les conceptions différentes de Du Plessis d'Argentré et du nouveau président quant à ce que doit être un comice agricole : réunion «mondaine» de propriétaires éclairés promoteurs d'une «Angleterre verte» décrite par M. Denis dans la Mayenne voisine²⁷ pour l'un, élément d'une politique impériale de diffusion du progrès agricole mais aussi de contrôle des masses rurales pour l'autre. Les facteurs politiques ne doivent en effet pas être sous-estimés : le remplacement d'un légitimiste par un bonapartiste s'accompagne ainsi d'efforts redoublés de l'administration en faveur du comice d'Argentré. La mainmise de fonctionnaires soumis au serment sur les nouvelles structures dévoile les objectifs réels des autorités : outre le président, maire et conseiller général bonapartiste, on y trouve un vice-président maire d'Étrelles, un secrétaire greffier de la justice de paix, un tré-

²⁵ Quelques jours plus tôt, lors du concours du comice agricole de Vitré, le marquis Hay des Nétumières avait arraché ostensiblement le bleu et le rouge du ruban tricolore qui entourait le prix qu'il avait obtenu, ne gardant que le blanc, la couleur de la branche aînée des Bourbons ; Arch. nat., F/1b1/160/3, dossier personnel de Féart, rapport au ministre de l'Intérieur, 5 octobre 1858.

²⁶ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 49 J 113/114, lettre du sous-préfet de Vitré au marquis d'Argentré rapportant des propos tenus par ce dernier au maire d'Argentré, 30 septembre 1858 ; *ibid.*, brouillon de déclaration du marquis d'Argentré aux membres du comice, s. d.

²⁷ DENIS, Michel, *Les royalistes de la Mayenne et le monde moderne (xix^e-xx^e siècles)*, Paris, Klincksieck, 1977, p. 156-203.

sorier percepteur²⁸. Le caractère éminemment politique des comices n'échappe désormais plus à personne : Aubert, le maire d'Argentré, insiste, par exemple, sur l'importance à continuer « l'œuvre que [le comice] a entreprise et qui est une des conditions du progrès politique du pays »²⁹ ; du « progrès politique » avant tout en ce canton très blanc, et non économique ou agricole à ses yeux.

Lieux par excellence de la sociabilité cantonale à compter des années 1850, seule occasion souvent de rassembler une large part des électeurs du canton, les comices deviennent ainsi, presque logiquement, une vitrine politique, un enjeu du pouvoir local. Instruments efficaces de la politique préfectorale de conquête du monde rural, ils constituent aussi, à compter de 1859, une cible privilégiée de ses ennemis politiques, et tout particulièrement du principal d'entre eux, une fois écartés les légitimistes : l'archevêque de Rennes, Brossays-Saint-Marc.

La réaction de l'évêque

Déstabilisés à compter de l'été 1858, les légitimistes ne semblent pouvoir mener directement la contre-attaque contre le préfet : les échecs successifs de Fougères, Mordelles et Argentré ont conduit à la perte d'influence des plus durs d'entre eux sur les comices, tandis que les moins virulents se sont ralliés au régime à l'occasion de la visite de l'Empereur³⁰. La « résistance » la plus vive vient donc de celui qui constitue le second adversaire du préfet, l'archevêque de Rennes, Brossays-Saint-Marc, en place depuis 1841 et auréolé de sa promotion au siège archiepiscopal le 15 mai 1859, obtenue malgré les objections de Féart. L'adversaire est de taille : issu d'une famille de la bourgeoisie rennaise acquise à la

²⁸ On retrouve aussi parmi les membres du comice l'ensemble des fonctionnaires et notables du chef-lieu du canton : le commissaire de police, deux maréchaux des logis de la gendarmerie, le percepteur, l'agent voyer, le juge de paix, son huissier et son greffier, l'instituteur, mais aussi le clerc de notaire, le médecin, le curé et ses deux vicaires enfin. Dans le même temps, le rayon d'action du comice se restreint, à peu de choses près, à la sphère d'influence de son président et de son vice-président. Ailleurs dans le canton, le recrutement en reste très largement à des élites locales plus ou moins contraintes de par leur fonction : partout, le maire figure parmi les membres du comice, épaulé de son adjoint à Argentré, Étrelles et Vergéal, de l'instituteur à Domalain et Gennes. Au Pertre, commune presque aussi peuplée qu'Argentré, mais en rupture depuis de nombreuses années avec le chef-lieu de canton pour des raisons politiques, seuls deux artisans ont adhéré au comice. Sur ce point, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 49 J 113, 7 M 60 et MUGNIERY, Véronique, *Un canton blanc contre l'État : Argentré-du-Plessis (1830-1914)*, Mémoire de maîtrise, dact., Rennes 2, 2001, p. 175-178.

²⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 60.

³⁰ Dans son rapport au ministre de l'Intérieur en date du 5 octobre 1858, Féart note, non sans un certain plaisir sans doute, que ces affaires ont « causé dans le pays une très vive impression » ; Arch. nat., F/1b/160/3, dossier personnel de Féart.

Révolution, il a lui-même été favorable à la monarchie de Juillet et a soutenu, en 1848, une liste comprenant des républicains et des orléanistes, appelant à l'abstention lors du plébiscite qui suivit le 2 Décembre. Évêque zélé et populaire, il a fini par apparaître un peu comme le maître du département, bien plus que les préfets successifs³¹.

Les motifs de confrontation entre les deux hommes sont nombreux : conflits scolaires, élections, politique internationale de l'Empire, surtout suite à l'intervention en Italie et à ce qui apparaît, du point de vue de l'archevêque, comme l'abandon du pape par l'Empereur³². La rupture est d'ailleurs consommée suite à la bataille de Castelfidardo en septembre 1860. Les comices, globalement peu fréquentés jusqu'alors par le clergé, n'avaient *a priori* guère de raisons de devenir l'un des lieux de confrontation des autorités civiles et religieuses. Mais, tenant la place que l'on sait dans la politique de Féart, ils font logiquement partie des objectifs assignés à la contre-offensive lancée par Brossays-Saint-Marc dès l'été 1859.

Sans en informer le préfet, «un homme qui», selon lui, «n'entend pas raison et croit toujours qu'on veut empiéter sur son autorité»³³, il écrit directement à Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, pour dénoncer l'évolution en cours des comices : «Je ne saurais vous dire [...] le mal que fait à ma pieuse population la direction que l'on fait prendre à nos comices agricoles qui ne sont plus ces simples et champêtres distributions de récompenses destinées à encourager l'agriculture mais des fêtes excentriques et de véritables parties de débauches». Selon l'archevêque, l'un des présidents de la cour impériale de Rennes attribuerait l'augmentation «de plus de moitié» au cours de l'année précédente des crimes contre les personnes – «surtout les attentats à la pudeur» prend-il soin de préciser – à une «cause unique [...], les comices agricoles que l'on avait fait dévier de leur but primitif»³⁴. Et de conclure en s'interrogeant sur ce que cela devrait être

³¹ Féart écrit, en octobre 1858, au sujet de la toute-puissance de l'évêque au moment de son arrivée, en juin de la même année, que «tout le personnel administratif était découragé. L'influence épiscopale dominait tout. Cette influence incontestablement utile au point de vue politique, avait à peu près complètement désorganisé l'administration départementale et l'administration communale. Il était présenté, même pour les affaires administratives et politiques, au moins autant de pétitions à l'Évêché qu'à la Préfecture»; rapport cité par GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, *op. cit.*, p. 307.

³² Sur ce point, se reporter aux passionnants développements de GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, *op. cit.*, p. 326-332.

³³ Lettre confidentielle de Brossays-Saint-Marc à Rouland, 5 août 1859, citée par GOALLOU, Henri, *L'évolution politique...*, *op. cit.*, p. 379.

³⁴ Il s'agit de François Tarot, par ailleurs conseiller général de Mordelles. Cette prise de position est d'autant plus étonnante que le fonctionnaire, très impliqué dans la vie locale – originaire de Rennes, il est membre, entre autres, de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, conseiller municipal de Rennes, conseiller général de Mordelles après avoir été conseiller d'arrondissement de Rennes nord-ouest –, a été élu comme «candidat du Gouvernement» en 1853 comme en juin 1858; sur ce personnage, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U 1151 et 3 M 214.

au cours de l'automne qui suit, pendant lequel «M. le Préfet va parcourir tout le département à l'occasion des comices, emportant avec lui la grosse caisse»... Brossays-Saint-Marc profite de ce courrier au ministre pour lui transmettre – c'est son «devoir» estime-t-il – une lettre du curé du Sel-de-Bretagne qui demande à ce que le comice de ce canton, fixé au 2 octobre, soit déplacé du fait de sa concomitance avec une fête religieuse³⁵. Sans grand résultat cependant.

L'archevêque n'en obtient guère plus en se plaignant, dans une seconde lettre, en date du 22 août, du programme du comice de Saint-Gilles associant aux remises de prix, expositions, démonstrations diverses et au banquet une «fête religieuse» avec un «hymne à l'agriculture chanté par 100 voix», la «décoration de l'église avec berceau de verdure, marquise, drapeaux, etc.» ou encore, «sur le désir exprimé par tous les cultivateurs de Saint-Gilles, un *Domine Salvum* [...] exécuté par 100 de leurs enfants»³⁶. Rouland lui concède, dans sa réponse en date du 26 août suivant, que désormais Féart devrait lui demander son avis pour toute cérémonie religieuse devant accompagner les fêtes des comices. Piètre satisfaction pour l'archevêque à vrai dire, le programme des comices, objet principal de la plainte, se trouvant de fait approuvé par Rouland et son collègue ministre de l'Intérieur.

L'échec de 1859 ne désarme pas l'Église cependant. Le relais est pris par certains membres du clergé paroissial – une infime minorité cependant – au cours de l'année 1860-1861. Dans leurs réponses à une enquête lancée par l'archevêque en 1860-1861, les recteurs de Saint-Grégoire et de Saint-Gilles – sans doute n'est-ce pas un hasard – dénoncent comme lieu de perversion, aux côtés du cabaret, la fête du comice : certes «véritable assemblée et véritable spectacle», elle est aussi l'endroit où «la jeunesse des deux sexes est réunie en grand nombre» et «y demeure jusqu'après les feux d'artifices». «Il faudrait, conclut l'un des ecclésiastiques, que la nature fut immaculée dans son origine pour qu'il n'en résultât aucune excitation mauvaise et aucune immoralité»³⁷. Par leurs plaintes, ils confirment surtout le succès durable de Féart en la matière, les progrès de l'influence gouvernementale dans un département jusqu'alors rétif et, au final, sans doute, l'échec global de la contre-offensive de Brossays-Saint-Marc sur ce point.

³⁵ Dans cette lettre, le curé, le sieur Duhil, s'exprimant au nom des «bons habitants», se permet de penser que, si le préfet pense par ce choix du 2 octobre «faire de la popularité et exciter l'enthousiasme, il se méprend ; il aura tout au plus du vacarme et son programme n'aura d'écho qu'auprès de la gent cabaretière et non pas auprès de la population saine et vraiment catholique du pays». Lettre citée par GOALLOU, Henri, *L'évolution politique... op. cit.*, p. 379.

³⁶ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 73, affiche du comice de Saint-Gilles, 1859.

³⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, V non classé, enquête de 1860-1861.

Que retenir, finalement, quant à l'action de Féart en faveur des comices agricoles ? Le président du comice de Montauban, dans son rapport rédigé en 1860, offre une amorce de bilan. Selon lui, «la mesure prise par M. le Préfet d'assister à tous nos comices produit un bien immense dans nos campagnes non seulement sous le rapport agricole mais aussi sous le rapport du dévouement à la dynastie impériale. Notre pays si légitimiste il y a peu d'années est complètement changé, et ce changement est dû en grande partie à l'immense popularité qu'y a acquis notre excellent préfet que nos cultivateurs, dans leur franchise toute bretonne, appellent leur meilleur ami : on ne saurait se figurer la joie, le contentement de nos bonnes gens recevant de la main du représentant de l'Empereur la récompense de leurs travaux. Leur ami les a ajournés à l'année prochaine et déjà beaucoup d'entre eux se mettent en mesure de prouver par la perfection de leurs productions agricoles qu'ils ne veulent rien négliger pour correspondre à ce que fait pour eux le gouvernement de l'Empereur»³⁸.

Ce bilan, dressé par un bonapartiste dans un document destiné à obtenir des subventions de l'administration, doit bien évidemment être nuancé. Si le succès est indéniable en 1859, il est en fait moins net dans la durée, le nombre de cotisations stagnant voire diminuant souvent dans les années qui suivent. La «campagne de presse» qui avait accompagné la première tournée des comices perd d'ailleurs largement de son intensité dès l'année suivante, même si Féart se déplace bien dans la plupart des cantons : les comptes rendus se font plus rares dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* tandis que les déplacements du préfet ne sont plus annoncés.

Féart, dans un contexte difficile, marqué notamment par les affaires italiennes, n'en a pas moins réussi d'un double point de vue : il a, d'une part, indéniablement renforcé la position politique de l'administration dans le département – la victoire du candidat officiel dans l'élection *a priori* difficile de la circonscription de Vitré-Fougères en décembre 1859 en témoignage³⁹ ; il a aussi, d'autre part, œuvré à la consolidation durable du

³⁸ En 1859, le même précisait que «la présence de Mr. le Préfet aux comices de 1859 a produit un changement remarquable sur nos populations, jusqu'à présent apathiques et si indifférentes. Ce magistrat a su par ses paroles pleines de bienveillance, par des conseils éminemment utiles, par des éloges flatteurs et si bien appropriés à ceux à qui ils s'adressaient changer complètement l'esprit de nos populations qui recevaient avec enthousiasme de la main de Mr. le Préfet une prime qu'ils auraient reçue avec indifférence de tout autre. M. le Préfet leur a fait comprendre ce que c'était que le progrès, ce que notre Empereur fait pour nous et ce qu'il attend de nous en échange» ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 71.

³⁹ Cela n'empêche pas, pourtant, son étonnante disgrâce en septembre 1864, et sa nomination à la tête de la modeste préfecture du Lot-et-Garonne, Agen, revanche très tardive des légitimistes et de Brossais-Saint-Marc. Cette mutation, malgré sa promotion au rang de commandeur de la Légion d'honneur, est vécue comme une sanction par Féart qui, dans son nouveau rôle, apparaît comme un préfet terne, peu enclin aux démonstrations seyant à ses fonctions. Sur ce point, LE CLÈRE, Bernard et WRIGHT, Vincent, *Les préfets du Second Empire*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 258.

rôle des comices dans le département, alors qu'à la même époque, des évolutions contraires étaient suggérées par certains⁴⁰ ou prises dans d'autres départements⁴¹. En cela, il a contribué à ancrer les institutions comiciales cantonales dans le paysage associatif local ce qui, jusqu'à la fin du XIX^e siècle⁴², constitue une relative spécificité de l'Ille-et-Vilaine et, au-delà, des départements bretons.

De manière plus globale, l'action de Féart illustre la place prise peu à peu par le monde rural dans la vie politique locale mais aussi nationale, et l'attention que doivent y accorder, tout particulièrement à compter du second tiers du XIX^e siècle, les forces politiques en présence.

Yann LAGADEC

CRHISCO, CNRS, FRE 2786

Université de Rennes 2/Haute-Bretagne

RÉSUMÉ

Entre 1858 et 1860, le préfet Féart accorde une attention toute particulière aux comices agricoles cantonaux, très nombreux en Ille-et-Vilaine comme dans la plupart des départements de l'Ouest. Certes, il voit dans les institutions agricoles cantonales d'incontournables relais de la diffusion de l'innovation agricole dans une région réputée pour son retard en la matière. Mais, pour ce préfet volontariste, elles constituent aussi un moyen supplémentaire pour orienter les votes d'un monde rural doté du suffrage universel depuis 1848, un monde rural à ses yeux trop largement influencé par des nobles et des prêtres désormais ouvertement opposés à la politique de l'Empire.

Aussi les comices sont-ils au cœur des luttes entre le préfet de Napoléon III d'une part, l'archevêque Brossays-Saint-Marc et l'aristocratie foncière légitimiste d'autre part. L'enjeu est majeur : le contrôle électoral du monde rural.

⁴⁰ Dans une lettre au ministre de l'Agriculture en date du 25 juillet 1858, le marquis de Piré, député et président du comice de Janzé, s'interroge sur la possibilité «de réduire singulièrement dans le département d'Ille-et-Vilaine le nombre des comices agricoles et au lieu d'un comice par canton d'en organiser un par arrondissement. Cette disposition offrirait, je le pense, plus de garanties de stabilité qu'un aussi grand fractionnement», Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 7 M 69.

⁴¹ C'est le cas, pour ne citer que ces exemples, en Charente (*Annuaire statistique, administratif, judiciaire, commercial, agricole et industriel du département de la Charente*, Angoulême, s.n., 1860), dans le Bas-Rhin (IGERSHEIM, François, *Politique et administration dans le Bas-Rhin (1848-1870)*, Strasbourg, PU Strasbourg, 1993, p. 438), dans le Haut-Rhin (Arch. dép. Haut-Rhin, série 7 M) ou encore dans l'Hérault (Arch. dép. Hérault, série 7 M).

⁴² Sur ce point, LAGADEC, Yann, «Comices et territoire au XIX^e siècle : le canton contre l'arrondissement», *Annales de géographie*, 2005, à paraître.